



Humidité? ou manque d'hygiène et d'entretien par le locataire

Par **burzette**, le **22/08/2009** à **10:36**

Bonjour,

Par l'intermédiaire d'une agence immobilière j'ai mis en location un studio meublé, et neuf. Le locataire se plaint que ce studio est humide. Je ne sais pas si cette humidité est liée ou non à la mauvaise utilisation des installations et un manque d'entretien et d'hygiène par le locataire, ou si la réalisation récente de gros travaux avant la location fait qu'il pourrait y avoir une humidité résiduelle. Lorsque je rencontre le locataire, je constate que le studio est dans un désordre et un état immonde et des traces de moisissures. Le locataire ne fait pas fonctionner les vmc, il n'aère pas en ouvrant si besoin les fenêtres, il utilise un nettoyeur vapeur, il chauffe avec un chauffage d'appoint au pétrole et n'utilise pas le chauffage électrique neuf et de qualité. En résumé, au bout de quelques mois, je constate que le studio est dans un état de saleté incroyable, par manque d'entretien et d'hygiène de la part du locataire et que des traces d'humidité nécessitent une intervention. Il est difficile d'intervenir dans ce studio tant qu'il est habité et encombré. En décembre 2008, le locataire avait informé la régie qu'il allait quitter le studio, puis change d'avis. Après discussion, la régie immobilière me dit avoir donné le congé au locataire pour fin avril 2009. Nous sommes fin août et le locataire n'a pas déménagé, et quand je demande des copies des courriers émis par l'immobilier, je constate que rien n'a été fait pour résilier le contrat de bail qui arrive à échéance d'une année début septembre 2009. Dans quelle mesure ce studio peut-il être libéré et auprès de qui m'adresser pour faire contrôler l'état du studio par rapport à un problème d'humidité et savoir si ce problème est propre au studio ou lié à une mauvaise utilisation des locaux.